

See the English version below

Appel à contributions

[Projet d'ouvrage collectif]

Compétence et recevabilité dans le contentieux interétatique devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Ivon Mingashang & Sylvain Lumu Mbaya (sous la direction de)

I. ARGUMENTAIRE

1. Les mécanismes de promotion et de protection des droits de l'homme jouent un rôle déterminant à la sauvegarde de la dignité humaine et de la liberté individuelle. La volonté de mettre en place un système de garantie des droits de l'homme a notamment débouché, au niveau africain, sur l'adoption de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (ci-après la CADHP) en 1981, laquelle est entrée en vigueur cinq ans plus tard, soit en octobre 1986. Cela a permis l'institutionnalisation de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples avant la création, dans son prolongement, de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (ci-après, la CAfDHP ou la Cour) par le Protocole de Ouagadougou du 10 juin 1998. La Cour africaine est dotée d'une double compétence contentieuse et consultative. Elle s'affirme, en effet, comme l'ultime rempart contre les violations des droits de l'homme et des peuples en Afrique. Elle est ouverte aussi bien aux États parties au Protocole de Ouagadougou qu'aux individus et organisations non gouvernementales (ONG).

2. Sa jurisprudence, tant en matière contentieuse que consultative, s'était essentiellement jusqu'à récemment, construite sur la base de l'examen des requêtes introduites par des individus et des organisations non gouvernementales (ONG). Un tournant majeur est toutefois intervenu en août 2023, lorsque la République démocratique du Congo a saisi la Cour d'une première affaire contre la République du Rwanda, l'accusant de violations graves et massives des droits garantis par la CADHP et d'autres instruments pertinents relatifs aux droits de l'homme dûment ratifiés par elle et le Rwanda. Cette requête est historique en ce qu'elle constitue la première du genre à être initiée par un État contre un autre devant la CAfDHP depuis son entrée en fonction

en 2006. Elle s'est immédiatement imposée comme étant à l'origine d'une affaire caractérisée par une complexité évidente, tant du point de vue de son ampleur que de la nature des violations alléguées, tout comme par le nombre considérable de victimes concernées et les problèmes juridiques posés.

3. L'arrêt rendu par la Cour le 26 juin 2025 sur les exceptions préliminaires dans cette affaire marque une avancée déterminante dans l'édification d'un contentieux interétatique africain. Il était certainement très attendu. Il inaugure, par conséquent, une nouvelle ère dans la jurisprudence de la Cour en posant des jalons décisifs en matière de compétence et de recevabilité dans des affaires impliquant deux États parties à la CADHP et au Protocole de Ouagadougou. Il devra indiscutablement influencer, dans une certaine mesure, aussi bien la pratique de la Cour, que celle des autres juridictions régionales et internationales.

4. Le présent appel à contributions concerne un projet d'ouvrage qui sera consacré à l'analyse approfondie de l'arrêt précité. Il se propose d'examiner, en leurs nombreuses facettes, les questions relatives à la compétence et à la recevabilité ainsi que toutes les autres péripéties d'ordre procédural qui sont susceptibles de caractériser et de déterminer l'issue d'une procédure interétatique, en l'occurrence. Il a pour ambition de circonscrire le pourtour ainsi que les aléas d'une requête interétatique sur le plan procédural devant la Cour, préalablement ou, le cas échéant, concomitamment, avant d'aboutir à un examen au fond.

5. Les objectifs poursuivis sont au nombre de trois. L'ouvrage mettra d'abord en relief l'état du droit positif sur les différents aspects d'ordre procédural. Il entend, de ce point de vue, s'appuyer sur la jurisprudence de la Cour, en la confrontant, le cas échéant, au droit comparé, dans le but de dégager les balises conceptuelles et procédurales nécessaires à l'aboutissement d'une requête, au profit tant des praticiens que des théoriciens du droit international des droits de l'homme. Il s'agira, ensuite, d'évaluer l'arrêt de la Cour portant sur les exceptions préliminaires en relevant ses mérites et ses faiblesses, tout en soulignant l'impact qu'ils pourraient avoir sur l'examen de l'affaire sur le fond ou sur les procédures ultérieures. Enfin, l'ouvrage ambitionne d'insérer le cadre juridique de la Cour dans le contexte global du traitement du contentieux des droits de l'homme en Afrique et dans le monde. A cet égard, il entend mettre en lumière les spécificités de cette juridiction par rapport au droit applicable devant d'autres instances de protection des droits de l'homme telles que les Cours européenne, interaméricaine et celles des communautés économiques régionales.

6. L'avantage indéniable de ce projet d'ouvrage est d'aborder l'ensemble des cas de figure qui peuvent se présenter aux parties au titre d'exceptions concernant la compétence et la recevabilité dans une requête interétatique dont la Cour est saisie. Son mérite particulier est de réunir les contributions des auteurs dont la majorité a pris part au débat suscité par l'initiative et l'examen de l'affaire opposant la RDC au Rwanda devant cette Cour. L'ouvrage s'inscrira dans une démarche à la fois doctrinale et pratique, en offrant des outils d'analyse adaptés à la complexité croissante des litiges entre États sur le continent africain. Il constituera, à ce titre, une ressource précieuse pour les chercheurs, praticiens et institutions confrontés aux enjeux contemporains du droit international des droits de l'homme.

II. AXES DE REFLEXION

7. Les trois axes ci-après seront, non limitativement, considérés :

Axe 1. L'interprétation des règles de compétence par la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Axe 2. Les aspects spécifiques relatifs à la recevabilité d'une requête interétatique devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples ;

Axe 3. Les questions implicites au déroulement d'une procédure devant la Cour à la lumière de la pratique et du droit comparé.

III. COMITE SCIENTIFIQUE

8. Le comité scientifique est composé de : MM. Ivon Mingashang ; Sylvain Lumu Mbaya ; Alphonse Daniel Ntumba Luaba Lumu ; Marcel Wetshiokonda ; Jean-Paul Segihobe ; Balingene Kahombo ; Trésor Muhindo Makunya ; Ézéchiel Amani Cirimwami

IV. COMITE DE LECTURE

9. Les membres du comité de lecture sont : MM. Ivon Mingashang ; Sylvain Lumu Mbaya ; Alphonse Daniel Ntumba Luaba Lumu ; Jean-Paul Segihobe ; Balingene Kahombo ; Trésor Muhindo Makunya ; Ézéchiel Amani Cirimwami ; Jacques Mbokani ; Junior Mumbala ; Joseph Kazadi Mpiana ; Jean-paul Mopo Kobanda ; Prosper-Papy Djuma Bilali ; Jonas Kakule

Sindani ; Jean-Paul Mwanza Kambongo ; Blaise Ndombe ; Glodie Kinsemi Malambu ; Bruno Kalala.

V. SECRETARIAT SCIENTIFIQUE

10. Le secrétariat technique est composé de : MM. Glodie Kinsemi ; Dany Bushabu ; Rabbie Dimbu ; Bérénice Kabulo.

VI. METHODOLOGIE ET CALENDRIER DE SOUMISSION

11. Toute personne intéressée à contribuer à cet ouvrage est invitée à confirmer sa participation en communiquant, au plus tard le **30 août 2025**. Les propositions de contribution peuvent être soumises, en français ou en anglais. Elles devront comprendre:

- le titre de la communication ;
- un résumé de 500 mots au maximum accompagné d'une courte biographie (maximum 150 mots) de l'auteur(e) indiquant son statut et son affiliation institutionnelle ainsi que ses coordonnées (courriel et téléphonique).

12. Un accent particulier devra être consacré, d'une part, au dépouillement de la jurisprudence de la CAfDHP, confrontée si besoin, à celle d'autres juridictions, et d'autre part, à l'évaluation du raisonnement des juges à travers l'arrêt sous examen, afin de dégager les motivations pertinentes sur les points cruciaux de l'argumentation des parties tant dans leurs écritures qu'au cours de la phase des plaidoiries orales.

13. Les textes doivent être envoyés en format Word et comprendre entre 7.000 et 12.000 mots ; Interligne : 1,5 ; Police : Utiliser un corps 12 en Times New Roman ; normes bibliographiques APA.

14. Les propositions de communication seront soumises à une évaluation de deux (2) lecteurs anonymes désignés à cette fin par le Comité scientifique.

15. Les textes doivent être envoyés par courriel électronique à l'adresse suivante : projetouvragecollectifcafdhp@gmail.com, en mettant en copie mingashang@yahoo.fr, sylvalumu@yahoo.fr, kinsemi.glodie9@gmail.com et danybushabu1@gmail.com.

16. Les auteurs dont les contributions ont été retenues seront informés le **15 septembre 2025** au plus tard. La soumission de la première version complète des contributions est attendue au plus tard le **30 décembre 2025**. Les textes seront, ensuite, soumis à une lecture croisée par les membres du Comité scientifique ainsi qu'à une évaluation anonyme par les pairs. La publication de l'ouvrage est prévue **au troisième trimestre de l'an 2026**, aux éditions Pedone (Paris) ou Bruylant (Bruxelles).

17. Calendrier indicatif de publication:

21 juillet 2025	Diffusion de l'appel à contributions
30 août 2025	Clôture des soumissions
15 septembre 2025	Notification des décisions
30 décembre 2025	Remise des chapitres complets
15 février 2026	Première phase d'évaluation
30 mars 2026	Soumission des versions révisées
30 avril 2026	Deuxième phase d'évaluation
30 mai 2026	Remise des versions finales
15 juin 2026	Transmission de l'ouvrage à l'éditeur

Call for Papers

Jurisdiction and Admissibility in Inter-State Litigation Before the African Court on Human and Peoples' Rights

Ivon Mingashang & Sylvain Lumu Mbaya (eds)

I. CONTEXT AND PROBLEM STATEMENT

1. Human rights protection mechanisms are crucial for upholding human dignity and individual freedom. In Africa, the quest to establish a robust system for human rights protection culminated in the adoption of the African Charter on Human and Peoples' Rights (ACHPR) in 1981, which officially came into force in October 1986. This significant development led to the establishment of the African Commission on Human and Peoples' Rights, followed by the creation of the African Court on Human and Peoples' Rights (AfCHPR) under the Protocol to the African Charter on the Establishment of an African Court on Human and Peoples' Rights, commonly referred to as the Ouagadougou Protocol, adopted on June 10, 1998. The AfCHPR, endowed with both contentious and advisory jurisdiction, acts as a vital safeguard against human rights violations across the African continent. The Court is accessible to both States Parties to the Ouagadougou Protocol and individuals, as well as non-governmental organisations (NGOs).

2. Until recently, the Court's jurisprudence, in both contentious and advisory matters, primarily evolved through applications made by individuals and NGOs. However, a significant turning point occurred in August 2023 when the Democratic Republic of the Congo (DRC) lodged a landmark case against the Republic of Rwanda before the Court. The DRC has accused Rwanda of committing serious and widespread human rights violations, as guaranteed under the African Charter on Human and Peoples' Rights (ACHPR) and other relevant human rights instruments ratified by both nations. This case is particularly noteworthy as it marks the first inter-State application submitted to the African Court on Human and Peoples' Rights (AfCHPR) since its inception in 2006. The case stands out due to its unprecedented complexity, the severity

and nature of the alleged violations, the extensive number of victims involved, and the innovative legal questions it presents.

3. On June 26, 2025, the Court issued a ruling on preliminary objections in this case, representing a significant advancement in African inter-State human rights litigation. This eagerly awaited decision heralds a new era in the Court's jurisprudence by establishing key principles regarding jurisdiction and admissibility in disputes between two State Parties to the ACHPR and the Ouagadougou Protocol. Its influence is expected to extend beyond the practices of this Court, shaping the approach of other regional and international courts and tribunals as well.

4. This call for contributions pertains to a book project that will provide a comprehensive analysis of the aforementioned judgment. The objective is to explore the various dimensions of jurisdiction and admissibility, as well as other procedural developments that may influence the outcome of the inter-state procedure in this case. The project aims to clarify the scope and uncertainties associated with inter-state applications before the Court at the procedural stage, either prior to or, where relevant, concurrently with the examination of the merits.

5. The objectives are threefold. First, the book will highlight the state of positive law on various procedural aspects. To this end, it will draw on the case law of the Court, comparing it, where appropriate, with comparative law, to identify the conceptual and procedural guidelines necessary for the successful outcome of an application, thereby benefiting both practitioners and scholars of international human rights law. Second, it intends to critically assess the Court's judgments on preliminary objections, highlighting both their strengths and limitations while exploring their potential impact on the subsequent merits phase and procedural developments. Finally, the volume seeks to position the AfCHPR within the broader global and regional context of human rights litigation, emphasizing the Court's unique characteristics in comparison to other human rights bodies, such as the European Court of Human Rights, the Inter-American Court of Human Rights, and the courts of African regional economic communities.

6. A key strength of this project is its thorough examination of the various forms that jurisdictional and admissibility objections can take in inter-State proceedings before the AfCHPR. The project stands out by assembling contributions from scholars and practitioners, many of whom were directly involved in the legal and academic discussions prompted by the

DRC v. Rwanda case. The book combines both doctrinal and practice-oriented approaches, providing analytical tools that are suited to the growing complexity of interstate disputes in Africa. Consequently, it will serve as a valuable resource for researchers, legal practitioners, and institutions facing the evolving challenges of international human rights adjudication.

II. AREAS OF FOCUS

7. This edited volume will be organised around three main thematic areas, while remaining open to additional topics beyond these categories:

Axis 1: Interpretation of jurisdictional rules by the African Court on Human and Peoples' Rights.

Axis 2: Specific aspects of the admissibility of inter-State applications before the African Court on Human and Peoples' Rights.

Axis 3: Procedural questions arising during proceedings before the Court, in light of practice and comparative law.

III. EDITORIAL COMMITTEE

8. The Editorial Committee is made up of the following members:

Ivon Mingashang; Sylvain Lumu Mbaya; Alphonse Daniel Ntumba Luaba Lumu; Marcel Wetshiokonda; Jean-Paul Segihobe; Balingene Kahombo; Trésor Muhindo Makunya; Ézéchiél Amani Cirimwami.

IV. EDITORIAL REVIEW COMMITTEE

9. The Editorial Review Committee includes the following members:

Ivon Mingashang; Sylvain Lumu Mbaya; Alphonse Daniel Ntumba Luaba Lumu; Jean-Paul Segihobe; Balingene Kahombo; Trésor Muhindo Makunya; Ézéchiél Amani Cirimwami; Jacques Mbokani; Junior Mumbala, Joseph Kazadi Mpiana; Jean-paul Mopo Kobanda; Prosper-Papy Djuma Bilali; Jonas Kakule Sindani; Jean-Paul Mwanza Kambongo; Blaise Ndombe; Glodie Kinsemi Malambu; Bruno Kalala.

V. EDITORIAL ASSISTANTS

10. The following are editorial assistants:

Glodie Kinsemi, Dany Bushabu, Rabbie Dimbu, Bérénice Kabulo.

VI. METHODOLOGY AND SUBMISSION TIMELINE

11. Interested contributors are invited to confirm their participation **by August 30, 2025**. Proposals may be submitted in either French or English and should include the following:

- The proposed title of the contribution.
- An abstract of no more than 500 words.
- A brief author biography (maximum 150 words) that includes the author's professional status, institutional affiliation, and contact details (email and phone number).

12. Attention should be directed towards two primary areas: first, an examination of the case law of the AfCHPR, and, where appropriate, a comparison with the rulings of other courts. Second, it is crucial to assess the judges' reasoning in the judgment under review to identify the pertinent grounds for the key points raised in the parties' arguments, both in their written submissions and during the oral proceedings.

13. Full chapters must be submitted in Word format and should be between 7,000 and 12,000 words in length. The formatting requirements are as follows: 1.5 line spacing, Times New Roman font, size 12, and APA style for bibliographic references.

14. Proposals for papers will be evaluated by two anonymous reviewers appointed by the Scientific Committee.

15. Submissions should be sent electronically to the following address: projetouvragecollectifcafdhp@gmail.com, with copies to mingashang@yahoo.fr, sylvalumu@yahoo.fr, kinsemi.glodie9@gmail.com and danybushabu1@gmail.com.

16. Authors whose contributions have been selected will be notified by **15 September 2025**. The first complete draft of the chapter must be submitted no later than **30 December 2025**.

Submissions will undergo a double-blind peer review. The volume is expected to be published in the **third quarter of 2026** by Éditions Pedone (Paris) or Bruylant (Brussels).

17. Indicative Timeline for Publication:

Date	Activity
21 July 2025	Circulation of the call for contributions
30 August 2025	Deadline for abstract submissions
15 September 2025	Notification of acceptance
30 December 2025	Submission of full draft chapters
15 February 2026	First round of reviews
30 March 2026	Submission of revised versions
30 April 2026	Second round of reviews
30 May 2026	Submission of final versions
15 June 2026	Submission of the manuscript to the publisher
